

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges

Service de la Planification et de la Programmation des Collèges et des Aides à la Scolarité

1 21 73

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO****OBJET : Sectorisation des collèges - Modification des secteurs de recrutement des collèges publics applicables à la rentrée 2021.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Conformément au code de l'Éducation, le Conseil départemental arrête après avis du conseil départemental de l'éducation nationale, en tenant compte des critères d'équilibre démographique, économique et social, la localisation des établissements, leur capacité d'accueil, leur secteur de recrutement et le mode d'hébergement des élèves.

Dans ce cadre, il est proposé de modifier la sectorisation de plusieurs établissements marseillais d'une part, de collèges de la commune de Miramas d'autre part, en prévision de la rentrée 2021, à savoir :

- Collèges Fraissinet, Les Chartreux et Louise Michel à Marseille,
- Collèges la Carraire et Albert Camus à Miramas.

Ces propositions ont été élaborées en partenariat avec les principaux de collèges et les services académiques. Elles ont été présentées en réunions de concertation avec les directeurs d'écoles et des représentants des enseignants et des parents d'élèves, et soumises au conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN).

DEFINITION DU SECTEUR DE RECRUTEMENT DES COLLEGES FRAISSINET, CHARTREUX ET LOUISE MICHEL A MARSEILLE.

Le collège Fraissinet apparaît aujourd'hui en difficulté pour accueillir les élèves de son secteur, compte tenu de sa capacité. Au regard de ce constat et de l'évolution prévisionnelle des effectifs, attendus, en augmentation constante jusqu'en 2026, il est proposé de rattacher des élèves à d'autres établissements disposant de capacités suffisantes.

Deux secteurs scolaires seront impactés :

- la totalité du secteur de l'école de la Timone serait rattaché au collège Louise Michel au lieu d'être partagé avec le collège Fraissinet ;
- le secteur de l'école Abbé de l'épée serait rattaché au collège des Chartreux au lieu du collège Fraissinet.

L'impact de cette modification de sectorisation est estimé à une soixantaine d'élèves pour les deux secteurs et tous niveaux confondus.

DEFINITION DU SECTEUR DE RECRUTEMENT DES COLLEGES LA CARRAIRE ET ALBERT CAMUS A MIRAMAS.

Le collège de la Carraire est saturé et dépasse d'ores et déjà sa capacité d'accueil. Il convient donc de rééquilibrer les effectifs de ce collège et du collège Albert Camus, qui dispose de places.

Il est proposé d'alléger les effectifs du collège de la Carraire et d'en améliorer le fonctionnement en affectant l'ensemble des élèves domiciliés dans le secteur de l'école Chantegrive au collège Albert Camus.

L'impact de cette modification de sectorisation est estimé à une soixantaine d'élèves, tous niveaux confondus.

Ces deux modifications apporteront un équilibre des effectifs dans les collèges concernés, au regard des capacités d'accueil et des effectifs prévisionnels. Elles prendront effet à compter de la rentrée 2021/2022 et seront applicables uniquement aux élèves entrant en classe de 6e.

Vous trouverez en annexe la liste des rues et portions de rues constituant les secteurs de recrutement des collèges précités. Les parties modifiées par la présente délibération sont grisées.

Le présent rapport est sans incidence budgétaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

